AMÉNAGEMENT BIOSÉCURITAIRE

Zone de quarantaine

LA QUARANTAINE ET SON UTILITÉ

La quarantaine consiste à isoler des animaux en provenance de l'extérieur de l'élevage et pouvant être contagieux, même s'ils ne présentent pas de signes cliniques. La durée de la quarantaine doit s'échelonner sur une période minimale de deux semaines (idéalement 4 semaines). Elle permettra de dépister rapidement tout signe de maladies et d'intervenir avant que la condition détectée ne s'aggrave. Elle permet également la surveillance de l'appétit, de la prise d'eau ou de l'état de stress des animaux, et leur permet de s'acclimater à leur nouvel environnement.

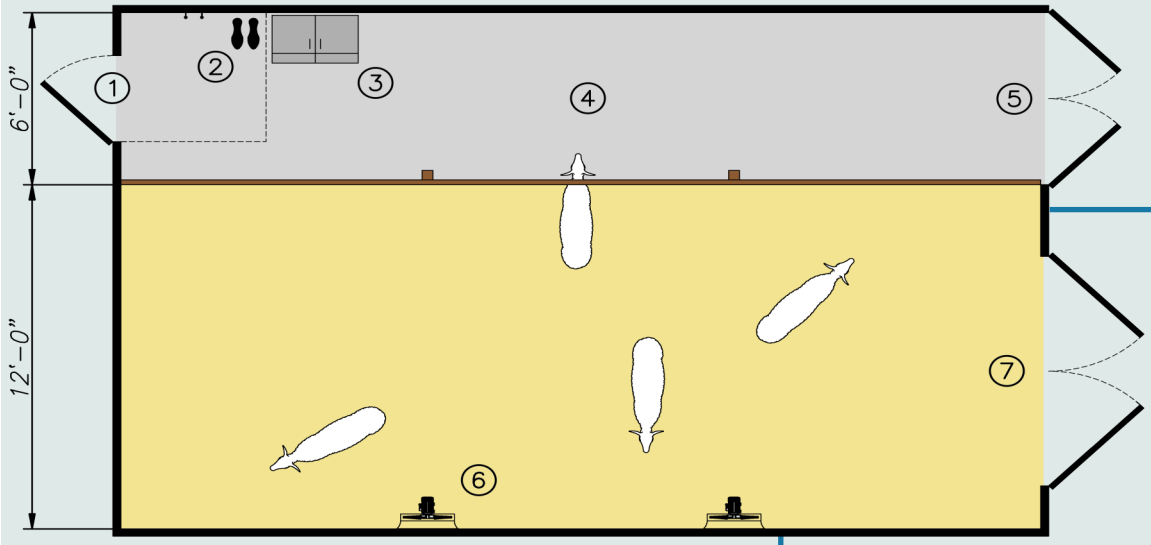

Pour information; les dimensions du croquis ne sont qu'à titre indicatif.

La superficie de la zone de quarantaine dépendra du nombre d'animaux qui est prévu y séjourner annuellement (ex: uniquement des béliers de remplacement ou encore l'achat d'agnelles).

LÉGENDE

1. Entrée de la quarantaine
2. Vêtements et bottes de travail uniquement pour la quarantaine
3. Armoire pour l'équipement d'élevage et médicaments
4. Allée d'alimentation surélevée
5. Porte pour l'alimentation (ex.: balles rondes)
6. Ventilation de la quarantaine indépendante des autres bâtiments
7. Porte pour l'écurage du fumier

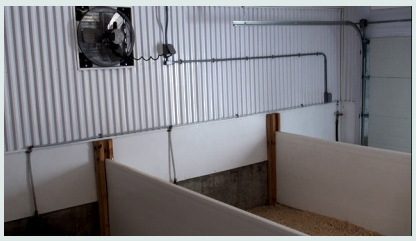

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER…

Si dans les installations actuelles il est impossible d'aménager un endroit complètement isolé, on devrait prévoir un espace facilement aménageable à l'intérieur de la bergerie. **Voici les principes de base de la quarantaine à respecter** :

- Éviter tout contact physique entre les animaux de cette zone et ceux de l'élevage;
- Éviter que les aérosols et les déjections puissent contaminer les autres moutons;
- Prévoir la ventilation indépendante, sinon prévoir une circulation d'air passant par la bergerie, puis vers la quarantaine pour passer ensuite vers les sorties d'air.

5

1 Corridor danois
2 Zone de l'infirmerie
3 Zone d'agnelage
4 Zone de l'allaitement
5 Zone de quarantaine
6 Quai de chargement

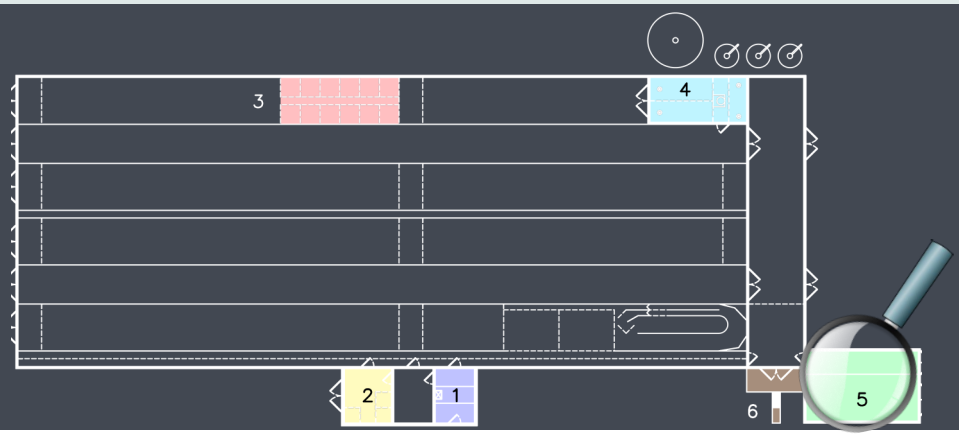

CEPOQ
Centre d'expertise en production ovine du Québec

AMÉNAGEMENT BIOSÉCURITAIRE

Zone de quarantaine

EXIGENCES BIOSÉCURITAIRES DE LA QUARANTAINE

- La circulation du personnel dans cette zone doit se faire toujours après les autres sections de l'élevage de façon à éviter la contamination du troupeau de la quarantaine vers l'élevage;
- Aucun visiteur ne devrait y circuler;
- La quarantaine ne doit pas servir d'hôpital pour les animaux malades du troupeau;
- L'eau et les aliments ne doivent pas entrer en contact avec ceux de la ferme;
- Les nouveaux animaux doivent être installés directement dans la quarantaine et n'avoir aucun contact avec ceux du troupeau (sortie et une entrée indépendante);
- La ventilation de la quarantaine doit être indépendante de celle de la bergerie, que ce soit pour les entrées et les sorties d'air;
- Le matériel d'élevage nécessaire à la quarantaine ne devrait servir que pour les animaux de cette zone. Dans le cas contraire, nettoyer et désinfecter le matériel;
- La section quarantaine devait être nettoyée et désinfectée entre chaque entrée de nouveaux animaux;
- Surveiller quotidiennement les animaux, afin de détecter l'apparition de signes cliniques qui pourraient annoncer l'émergence d'une maladie;
- Idéalement, on ne doit pas laisser un animal seul dans la quarantaine, cela pourrait provoquer un stress trop important, et le rendre plus vulnérable aux maladies (ex.: l'accompagner d'un agneau lourd qui part à l'abattoir aussitôt la quarantaine terminée);
- S'assurer d'un bon contrôle de la vermine et des insectes;
- Éviter que les animaux domestiques (chat, chien) et les oiseaux n'aient accès à la quarantaine car ils peuvent être des vecteurs non désirés de maladies.

L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX ANIMAUX...

Puisque l'entrée de nouveaux animaux (achat ou retour d'animaux en provenance d'expositions agricoles) sont les facteurs de risque les plus importants d'introduction de nouvelles maladies, la quarantaine doit être priorisée dans la gestion biosécuritaire de son élevage.

Consultez votre vétérinaire afin d'établir un protocole médical adapté.

AMÉNAGEMENT D'UNE QUARANTAINE / MATÉRIEL REQUIS

La quarantaine est applicable presque partout, requiert généralement peu d'investissement et permet d'acheter des animaux en diminuant les risques biosanitaires pour le troupeau. Il est possible de mettre en place une quarantaine dans la plupart des installations, en faisant un minimum de modifications. VOICI LE MATÉRIEL REQUIS AFIN DE METTRE EN PLACE LA QUARANTAINE :

- Local indépendant (séparation physique) du reste de l'élevage;
- Système de ventilation indépendant de la bergerie;
- Barrières facilement lavables (ex. : PVC);
- Bols à eau et mangeoires selon le nombre d'animaux prévus;
- Eau et aliments réservés spécifiquement pour cette section du bâtiment d'élevage;
- Matériel d'élevage de la ferme spécifique à ce local;
- Matériel et médicaments nécessaires aux soins à apporter aux animaux presents.

RÉFÉRENCES :

* *Aménagements de biosécurité en production ovine - Croquis d'une quarantaine*. Lizotte P.-L. et R. Potvin, 2017.
* *Quarantaine idéale et modifiée* et *Contrôler son entrée*. Fiches techniques, MAPAQ, 2013.
* *Protocole de quarantaine - Éleveurs pur-sang*. CEPOQ, 2014.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Canada

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

CEPOQ
Centre d'expertise en production ovine du Québec